

N° 703
22 DÉCEMBRE
2010L'UNIVERSITE
SYNDICALISTEsnes
fsu

ÉDITO

UN SIGNE QUI NE TROMPE PAS



Les médias ont largement repris récemment les informations sur la baisse du nombre de candidats aux concours de recrutement d'enseignants, premier et second degré. Qui eût cru que cela provoquerait quelque émoi du côté du ministère de l'Éducation nationale se serait trompé. Sur ce

dossier comme sur les autres, la communication fut lénifiante et vide, parlant d'année de transition sans réflexion sur les causes ni les effets. Ces derniers ont pourtant de quoi susciter des inquiétudes ; quand on se souvient des précédentes crises de recrutement dans l'Éducation, on en connaît aussi les conséquences sur la précarité, les conditions de travail et d'étude. Afin de pallier ce phénomène, le SNES avait proposé, dès les premières discussions sur la réforme de la formation des maîtres, la mise en place de prérecrutements en plus d'aides améliorées aux étudiants. Le refus de ces derniers

au nom de la baisse du nombre de fonctionnaires illustre l'inanité de politiques à courte vue. Si on ajoute le bricolage de la réforme, la place du concours qui ne permet pas une préparation convenable, le sacrifice de l'année de stage, l'absence de revalorisation réelle des métiers, tous les ingrédients sont réunis pour accentuer la désaffection vis-à-vis des concours d'enseignants et compromettre l'avenir d'un système public d'éducation de qualité. Depuis le début de l'année, le SNES a multiplié les initiatives sur ces sujets ; il faut désormais toutes les fédérer et déboucher sur une action nationale forte, pour une politique éducative au service de l'intérêt général. Joyeuses fêtes à tous et meilleurs vœux.

■ **Frédérique Rolet**,
cosecrétaire générale

BUDGET, CONDITIONS DE TRAVAIL...
RELANCER LA MOBILISATION

En menant de front le combat sur les retraites comme sur l'Éducation, nous avons souligné les cohérences de la politique gouvernementale, politique de rupture avec les principes d'égalité, de justice, de solidarité.

La dernière enquête PISA⁽¹⁾ met crûment à jour quelques effets des politiques éducatives menées en France ; quelles que soient les distances à prendre avec ce type d'étude, utilisée davantage comme outil de gouvernance que de mesure, certains constats sont particulièrement explicites. Ainsi, l'écart se creuse entre les élèves les plus performants et les moins performants, le poids du milieu socio-économique pèse-t-il de plus en plus lourd. L'accentuation des phénomènes de ghettoïsation et de ségrégation, la montée de l'échec scolaire s'enracinent dans des situations sociales dépassant le cadre de l'école, fruits du chômage et de la précarité, mais les politiques éducatives ont accentué le phénomène au lieu de chercher à le limiter. Enfermées dans le carcan budgétaire, guidées par le souci de promouvoir les élites en abandonnant l'objectif de la réussite de tous, les récentes réformes vont toutes à contre-courant de ce qui serait nécessaire pour redonner dynamisme et élan au service public d'éducation. Suppression de la carte scolaire, dispositifs d'aide bricolés quand, dans le même temps, les conditions du travail en

Suite page 2 >>>

ENJEUX 2-4-5

- MOUVEMENT SOCIAL EUROPÉEN
- DROITS ET LIBERTÉS
- PISA
- COLLÈGE-LYCÉES
- SYNDICALISME

CETTE SEMAINE 3

- ACTIONS
- L'ÉCOLE DU SOCLE
- SUPPRESSIONS DE POSTES

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- CARRIÈRES
- CPGE

SUR LE TERRAIN 7

- FORMATION DES MAÎTRES
- À LA RÉUNION



Depuis quand n'avez-vous pas agi pour vos droits ?

snes
fsu

Adhésion!



ÉDUCATION NATIONALE

- 16 000

POUR LA RENTRÉE 2011



BUDGET, CONDITIONS DE TRAVAIL... RELANCER LA MOBILISATION

classe se dégradent, socle commun pour les uns et programmes ambitieux pour les autres, formation professionnelle des enseignants sacrifiée, ZEP délaissées..., la liste est longue.

Pourtant, alors que tout renvoie aux conséquences des restrictions budgétaires et des réformes, le ministre de l'Éducation chausse à nouveau ses lunettes déformantes ; on ne changera rien, tout va bien.

C'est pourquoi le SNES appelle à relancer dès le retour des congés de Noël la mobilisation en développant les initiatives en direction des parents et des personnels, sur le budget, les conditions de travail, le bilan de la Seconde.

Les académies viennent de recevoir leur enveloppe négative de dotation, avec à la clé une avalanche de suppressions de postes, des effectifs en hausse en collège comme en lycée (où l'on mettra à profit les

enseignements communs de Première pour gonfler les effectifs), une recrudescence de la précarité. Une première journée est programmée le samedi 22 janvier dans un cadre unitaire ; elle doit prélude à une montée en puissance permettant de construire le rapport de force nécessaire. À cet effet le SNES a mis en débat dans la FSU un plan d'action intégrant mobilisations dans les établissements, journée du 22, manifestation nationale début février pour exiger le retour à la priorité pour le service public d'éducation, l'abandon des réformes engagées et une autre politique. La gravité de la situation exige des réactions fortes et, rapidement, la proposition de ces modalités d'action sera faite aux autres fédérations

■ **Frédérique Rolet**

(1) PISA : Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

MOUVEMENT SOCIAL EUROPÉEN MOBILISÉS CONTRE L'AUSTÉRITÉ

En réaction aux politiques d'austérité et de diminution drastique de l'emploi, les mobilisations à l'initiative des syndicats européens se multiplient depuis début décembre.

Différentes formes de mobilisation (manifestations, arrêts de travail, diffusion de tracts, actions de grève et rassemblements devant les institutions européennes) qui interpellent les décideurs politiques et économiques. Le 4 décembre, des manifestations à l'initiative des trois confédérations ont eu lieu en **Hongrie** pour rejeter l'augmentation des impôts décidée par le gouvernement pour compenser les déficits. En **République Tchèque**, 100 000 employés du secteur public (sur 600 000) ont fait grève le 8 décembre pour s'opposer aux baisses de rémunération allant jusqu'à 10 %. Les secteurs de la santé, de l'administration publique et de l'éducation ont été les plus touchés. Une mobilisation réussie. Du jamais vu depuis vingt ans.

Avec pour thème central de campagne « Non à l'austérité. Stop aux sauvetages des banques, priorité aux travailleurs ! », la CES (Confédération européenne des syndicats) poursuit une mobilisation commencée depuis plusieurs mois (et notamment avec l'euromanifestation du 29 septembre à Bruxelles) en organisant la journée européenne d'action du 15 décembre.

EMPLOI PUBLIC : SUPPRESSIONS

Les politiques d'austérité se traduisent dans tous les États par une programmation bien orchestrée de diminution de l'emploi public. Ainsi, en **Roumanie**, le plan d'austérité de 2009-

2010 a produit un triste record : 33 000 enseignants ont perdu leur poste et la nouvelle loi programme d'autres suppressions pour 2011. Dans un pays où le salaire moyen est de 200 euros, diminuer les salaires de 25 % est une provocation.

D'un côté se développent des plans de rigueur qui frappent de plein fouet des millions de salariés et leurs familles et, de l'autre, des bonus réservés à des « traders » et des plans de sauvetage des banques, comme on l'a vu récemment en **Irlande** avec les 85 milliards d'euros alloués par l'UE et le FMI.

PROTECTION SOCIALE : DÉGRADATION

En ligne de mire également, la protection sociale. Le gouvernement **espagnol** vient de décider la suppression des allocations pour chômeurs en fin de droits (en France de sévères restrictions ont déjà été décidées sur le même sujet) et envisage de reporter à 67 ans l'âge de départ en retraite. Des mobilisations sont évidemment prévues.

En **France**, le 15 et au-delà, la riposte s'organise. Ainsi, pour défendre et promouvoir les services publics, une grande campagne de la FSU est en cours et se préparent des États généraux qui se tiendront fin janvier. Les huit organisations syndicales travaillent à une plateforme de mobilisation et de construction de propositions alternatives aux projets gouvernementaux. La FSU y porte des revendications fortes en matière économique et sociale : protection sociale avec notamment la défense des choix solidaires pour financer la perte d'autonomie, une réforme fiscale qui rétablisse la justice, la création d'emplois stables, de qualité et bien rémunérés, pour satisfaire les besoins sociaux dans le cadre d'un développement respectueux de l'environnement.

Des mobilisations en perspective pour qu'en 2012, partout en Europe, ce soit le printemps des peuples.

■ **Odile Cordelier, Élisabeth Labaye**

DROITS ET LIBERTÉS LE LOGEMENT : UN DROIT !

« + 20 % : la hausse vertigineuse du prix de la pierre à Paris va atteindre, en 2010, des niveaux jamais vus. L'envolée touche aussi les Régions. » Ainsi titrait *Libération*.

Le logement est un des grands scandales en France. C'est un facteur d'exclusion, qui chasse la population la moins favorisée en dehors des villes, quand il ne la condamne pas à des hébergements de fortune précaires voire à la rue. En effet, la question du logement touche d'abord les plus précaires, mais elle concerne aussi nombre de salariés, de collègues, surtout en début de carrière.

APPLIQUER LES LOIS

La loi DALO du 5 mars 2007 (Droit au logement opposable) prévoyait deux étapes : le 1^{er} janvier 2008 elle concernerait les personnes dans les situations les plus difficiles et dès le 1^{er} janvier 2012 « toute personne éligible aux logements sociaux (1,7 million de personnes estimées au regard du seul critère des conditions de logement) ». Décembre 2010, force est de constater les effets très limités de la loi au regard des besoins. La circulaire de Maignon du 6 décembre 2010 ne prévoit aucun moyen supplémentaire pour appliquer la loi DALO et héberger les sans-logis. Par contre, le budget 2011 offre 1,3 milliard d'euros d'allègements fiscaux aux plus riches pour renforcer leur patrimoine immobilier. Certes, Fillon demande l'application de la loi et déclare l'hébergement et l'accès des personnes sans abri ou mal logées « chantier prioritaire », mais sans moyens supplémentaires, ni loi de réquisition. Aucun moyen non plus pour le 115 ou les services sociaux départementaux. Comment imaginer une amélioration de la situation face à l'augmentation du prix des loyers, des charges, de l'énergie, des soins, des aliments, des transports, du chômage ? Bref, face à l'augmentation des inégalités, les discours ne suffisent pas. En outre, la réforme du fichier pour l'attribution des logements HLM ne va pas améliorer la situation mais au contraire faciliter la radiation arbitraire des demandeurs en compliquant les démarches et en excluant un certain nombre de migrants.



© imagine.fr.coole.fr

SE LOGER...

Le droit au logement est un droit. Comment travailler, étudier, vivre, quand on est sans ressource ou qu'on doit consacrer une part toujours croissante de son budget à ce besoin élémentaire ? Le SNES avec la FSU participera aux initiatives prévues pour défendre le droit au logement.

... DIGNEMENT

Le scandale du logement touche aussi les demandeurs d'asile : dans un jugement du 19 novembre 2010, le juge des référés du Conseil d'État conseille au préfet de Paris d'offrir un hébergement sous tente aux demandeurs d'asile qui, faute de places dans les centres spécialisés, sont laissés à la rue. C'est un jugement inadmissible, contraire à la directive européenne de 2003 qui impose aux États de l'UE d'assurer aux demandeurs d'asile des « conditions d'accueil comprenant le logement, la nourriture et l'habillement, fournis en nature ou sous forme d'allocations financières ou de bons, ainsi qu'une allocation journalière », dans l'objectif du « plein respect de la dignité humaine ». C'est un jugement indigne qui ajoute aux souffrances de ceux qui ont subi des persécutions dans leur pays. Le SNES avec la FSU appelle à participer au rassemblement initié par le GISTI : **le 20 décembre à 18 heures devant le Conseil d'État** pour demander le respect du droit.

■ **Marylène Cahouet**



© François Cochain



FIERS DU SERVICE PUBLIC

Le service public, ce sont des femmes et des hommes fiers de ce qu'ils font et qui aimeraient pouvoir continuer à bien le faire !

Leur employeur – le gouvernement actuel à travers l'appareil d'État – ne défend plus les valeurs d'égalité, de justice, de fraternité, il les rétrécit : moins de moyens, moins de retraites, moins d'effectifs, moins de réflexions, moins de salaires... Cette politique a des conséquences directes sur les personnels et les services rendus aux citoyens.

Pour mettre le service public au cœur des discussions, la FSU a lancé une vaste campagne de contribution : elle appelle chacun à témoigner pour dire son attachement au service public, sa reconnaissance ou ses suggestions, sa fierté d'en faire partie...

Témoignez pour le service public

- sur la page facebook : <http://www.facebook.com/fiers.du.service.public>
- OU
- sur le site : <http://www.fiers-du-service-public.fr>

« Les balances de la justice trébuchent ; et pourtant l'on dit : raide comme la justice. La justice serait-elle ivre ? » ALFRED JARRY

ÉVALUATIONS PISA 2009

Le programme PISA est une évaluation triennale pilotée par l'OCDE dont l'objectif est d'évaluer la formation des élèves de 15 ans.

Il couvre la compréhension de l'écrit, les mathématiques et la culture scientifique, alternativement testés de façon plus approfondie. Ainsi, dix ans après son démarrage, PISA prétend, avec des comparatifs de résultats et de caractéristiques de fonctionnement, permettre aux pays d'améliorer l'efficacité de leur système éducatif. Ce n'est pas prescriptif mais les pressions pour copier ce qui semble bien marcher suivront d'elles-mêmes si le poids de PISA continue de s'accroître. Nouveauté 2009, un bilan sur les compétences informatiques sera publié en juin 2011.

PISA s'impose comme la référence, bien qu'il évalue essentiellement les compétences censées permettre une bonne insertion dans la vie professionnelle, conformément à la vision de l'OCDE. Les pays comme la France qui ont (encore) un large spectre de formation voient donc une partie importante de ce qui y est enseigné non prise en compte.

PISA est composé d'une unique épreuve papier-crayon de 2 heures, de questionnaires aux élèves, familles, chefs d'établissement et d'enquêtes sur le niveau socioprofessionnel des familles et les activités extrascolaires des jeunes.

D'après PISA 2009, l'écart en compréhension de l'écrit entre les filles et les garçons augmente en faveur des filles dans quasiment tous les pays. En France, 40 points d'écart en 2009 contre 29 points en 2000. Léger avantage pour les garçons en mathématiques et résultats proches en sciences. Au-delà du classement qui tourne parfois au concours de beauté, les résultats de la France sont stables au sein d'un peloton de pays qui se tient en quelques points. On observe toutefois une augmentation des inégalités dans les résultats hexagonaux, avec davantage d'élèves en difficultés alors que le nombre d'excellents élèves lui progresse. Notre système éducatif ne parvient pas non plus à réduire l'impact du milieu d'origine des élèves.



CE QUI MARCHE D'APRÈS PISA :

- une forte autonomie des établissements mais avec une évaluation nationale régulière ;
- des ressources prioritairement affectées au salaire des enseignants plutôt qu'à la réduction des effectifs des divisions ;
- le maintien de classes hétérogènes et un redoublement restreint ;
- une discipline ferme au sein des classes.

Jadis réservés, des syndicats de certains pays ont participé à la conception de PISA 2009, ce qui pose la question du positionnement. Certains pensent que PISA est devenu un étalon incontournable et qu'il est préférable d'agir de l'« intérieur » afin d'y promouvoir des valeurs non encore mesurées alors que d'autres estiment qu'il faut rester en dehors pour pouvoir mieux l'attaquer car il ne peut être suffisamment amélioré.

■ José Pozuelo

POUR LES PROFS : TALIS

Une nouveauté à suivre : TALIS, l'enquête internationale de l'OCDE sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage. Réalisée sous forme de questionnaires pour des enseignants et des chefs d'établissement, elle examine de près le type de management exercé et les différentes pratiques pédagogiques. Vingt-quatre pays (pas la France) ont participé à la première enquête.

L'OCDE souhaite faire converger PISA avec TALIS ; on peut alors craindre la naissance d'un puissant outil de normalisation des systèmes d'éducation des pays.

VOIE TECHNOLOGIQUE LE CSE VOTE CONTRE LA RÉFORME DES STI-STL

Le Conseil supérieur de l'éducation du 9 décembre 2010 a rendu un avis négatif sur la majorité des projets de textes définissant les programmes des enseignements en classe de Première, et pour certains en Terminale, des séries STI2D, STL.

Cela confirme le refus de la communauté scolaire de la mise en œuvre de cette réforme. Ce refus s'appuie, pour certains (SE-UNSA, SGEN, FCPE) sur les conditions de mise en œuvre de cette réforme, et plus fondamentalement pour le SNES, avec la FSU, la CGT, FO, SUD, sur le fait que cette réforme effacerait la spécificité de la voie technologique, diminuerait l'offre de formation et les possibilités de réussite des jeunes et conduirait à des suppressions de nombreux postes enseignants.

AUCUNE RÉPONSE DU MINISTRE

Aucune réponse n'a été donnée par le ministre à la revendication de remise à plat de ce dossier et au refus de l'application de ce projet à la rentrée 2011. À son habitude, le ministre feint de ne pas tenir compte des positions exprimées par la profession que ce soit par leurs représentants regroupés en intersyndicale ou lors des séances du Conseil supérieur de l'éducation. En plus des conditions de mise en œuvre de cette réforme, la définition des contenus de programmes est, elle aussi, inacceptable.

LA DÉCLARATION DU SNES

En séance le SNES a rappelé qu'il demandait depuis des années une réforme des formations STI, STL du lycée, mais il porte d'autres principes que ceux qui sous-tendent ce projet. Il n'est pas possible de donner sens à l'étude de la conception, et à la mise en œuvre du prototype, sans aborder la phase de production, de maintenance ou de recyclage. Comment évoquer le « développement durable » dans ce cas ? De même, le SNES conteste le préalable d'une

technologie commune à l'ensemble des spécialités. L'enseignement de la technologie devrait s'appuyer sur des systèmes techniques spécifiques, sur l'ensemble du cycle de vie du produit, et c'est ceci qui permet aux élèves d'acquérir des compétences transférables vers d'autres champs technologiques. Enfin, le SNES demande que les contenus des enseignements généraux soient construits en synergie avec les disciplines technologiques, ce qui n'est pas toujours le cas dans les projets de programmes.

UN MOIS DE JANVIER CRUCIAL

Ces conditions n'étant pas réunies, le SNES ne pouvait que s'opposer à ce projet de réforme. En dernier lieu, il a tenu à préciser que la réussite d'une réforme des STI-STL passerait par des horaires et des moyens adéquats pour développer les pédagogies spécifiques à cette voie, par des contenus appropriés, par une communication ambitieuse au niveau national et académique pour promouvoir cette voie de formation.

Rendre les enseignants responsables d'un vraisemblable échec de cette réforme, au prétexte qu'ils ne la porteraient pas suffisamment, comme le font parfois certains inspecteurs lorsqu'ils présentent cette réforme dans les établissements, n'est pas acceptable.

Le mois de janvier sera crucial pour obtenir un moratoire d'une année pour la mise en œuvre de ce projet, pour imposer des formations d'enseignants intégrées au temps de service, pour que le débat soit rouvert et imposer une réforme ambitieuse des séries STI, STL.

■ Thierry Reygades

INÉGALITÉS RELANCER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

L'édition 2009 montre que le caractère inégalitaire du système scolaire français s'amplifie. La France est l'un des pays de l'OCDE où le parcours scolaire des élèves est le plus marqué par l'origine sociale.

Ainsi, en compréhension de l'écrit, si l'écart de score entre les élèves issus d'un milieu défavorisé et ceux issus d'un milieu favorisé s'établit en moyenne à 38 points dans les pays de l'OCDE (soit l'équivalent de près d'une année d'études), il atteint 51 points en France. Si la proportion d'élèves les plus « performants » (niveau 5) progresse entre 2000 et 2009, la part de ceux qui n'atteignent pas le niveau 1 est en progression plus nette encore.

Le ministre prend acte de ces résultats, mais n'en tire pas la leçon : il ne dit mot des effets dévastateurs de l'assouplissement de la carte scolaire ; il persiste dans la voie ouverte par la

réforme Robien de 2006 en promouvant la logique du mérite pour quelques élèves seulement tout en mettant en avant les CLAIR et leur logique de déréglementation et d'abandon de toute ambition pour les autres élèves de l'éducation prioritaire.

Pour le SNES, une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire, articulée avec une politique de la ville également ambitieuse, s'impose de toute urgence pour réduire sensiblement les écarts entre les élèves tout en ayant les mêmes exigences sur l'ensemble du territoire.

La carte des établissements relevant de l'édu-

cation prioritaire doit être repensée dans le cadre d'un label unique sur la base de critères scolaires et sociaux nationaux, objectifs et transparents, qui doivent prendre en compte les difficultés réelles.

Au-delà de la réduction des effectifs des classes qui constitue une priorité absolue (vingt à l'école et au collège, vingt-cinq au lycée), l'attribution des moyens doit permettre de répondre aux réels besoins des élèves et des établissements en diversifiant les pratiques pédagogiques, en développant le travail en équipe et la concertation entre tous les personnels.

■ Bruno Mer



C'EST CLAIR, C'EST TOUJOURS NON !

Communiqué de presse : CGT Educ'action, SE-UNSA, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SUD Éducation

Suite aux « états généraux de la sécurité à l'école » d'avril 2010, le ministre de l'Éducation nationale a décidé de lancer autoritairement l'expérimentation CLAIR (Collège et Lycée pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) censée remédier aux difficultés rencontrées dans les établissements.

Les organisations syndicales nationales CGT Educ'action, SE-UNSA, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SUD Éducation, constatent que ce dispositif a été imposé dans cent cinq établissements.

Depuis des semaines, les personnels, avec leurs organisations syndicales, ont exprimé leurs

désaccords à tous les niveaux – en CA, CTP, CAP et CCP, dans des rassemblements, des interventions, des pétitions –, et pour beaucoup, leur volonté de sortir de ce dispositif.

Les organisations syndicales considèrent que le dispositif CLAIR est un laboratoire de déréglementation des établissements, des statuts, et de dérégulation de la gestion des personnels. Dans ce cadre, le nouveau préfet des études est très largement contesté.

La situation actuelle et la préparation de la rentrée prochaine inquiètent fortement les personnels : non respect de leurs statuts, moyens pour l'éducation prioritaire remis en cause, indemnités à géographie variable, rupture

de contrats des personnels non titulaires...

Ce dispositif ne répond pas aux besoins des élèves. Il ne peut servir de « modèle », notamment pour l'éducation prioritaire de demain. Il doit être abandonné.

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT Educ'action, SE-UNSA, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SUD Éducation, demandent le retrait de la circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010 sur le dispositif CLAIR et l'abandon de toute pression à l'égard des personnels.

Le 14 décembre 2010

« Les économies, c'est très bien, surtout si vos parents les ont faites pour vous »

CHURCHILL

ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION INTERDIT D'ÉVALUER ?

Nouvel épisode de la mise en place de la réforme Chatel de la classe de Seconde : certains IPR et chefs d'établissement cherchent à imposer l'idée qu'il serait interdit d'évaluer les enseignements d'exploration.

Les motifs invoqués sont en général que la note est vécue par les élèves comme une sanction et qu'elle les dégoûterait de ces enseignements. Faire venir les élèves en voie technologique, en ES, en L ou en S nécessite de les séduire en Seconde, les enseignements d'exploration portent cette responsabilité. Ils se doivent d'être ludiques et attirants.

L'article 4 de l'arrêté d'organisation de la classe de Seconde (BO spécial n° 1 du 4 février 2010) est ainsi rédigé : « Les enseignements d'exploration visent à faire découvrir aux élèves des enseignements caractéristiques des séries qu'ils seront amenés à choisir à l'issue de la classe de seconde générale et technologique, ainsi que les études supérieures auxquelles ces séries peuvent conduire. Leur suivi ne conditionne en rien l'accès à un parcours particulier du cycle Terminal ».

Les programmes mentionnent en général la possibilité d'évaluer, mais sans aucune cohérence entre les divers enseignements d'exploration. L'évaluation d'un enseignement est du ressort de la liberté pédagogique. Si l'évaluation som-

mative est actuellement la règle générale, c'est qu'elle permet aux élèves de situer le niveau de leurs acquis, dans les enseignements communs comme d'exploration. Imposer d'y renoncer relève de l'abus : aucun texte ne le demande. Comment interpréter ces consignes ? Horaires et effectifs rendent les conditions d'enseignement et d'études très difficiles, particulièrement en SES, enseignements artistiques, PFEQ et enseignements technologiques. Les collègues expriment un profond désarroi, dans lequel s'engouffre la hiérarchie pour tenter de mettre en place d'autres modes d'évaluation (compétences), à l'aide d'arguments démagogiques en direction des familles.

Pour le SNES, les enseignements d'exploration, même s'ils ne sont pas déterminants pour l'orientation, sont... des enseignements. À ce titre, ils doivent bénéficier d'un contenu solide et exigeant, d'un horaire suffisant (au moins 2 heures hebdomadaires pour les élèves) et des conditions d'évaluation habituelles.

■ Valérie Sipahimalani, lycees@sn.es.edu



STAGIAIRES VERS UNE CRISE DU RECRUTEMENT ?

La baisse sensible du nombre de postes aux concours du second degré entre 2003 et 2008, puis leur maintien à un niveau dramatiquement bas depuis (on est passé de 17 200 postes à 8 600 aujourd'hui), a entraîné une baisse sensible du nombre d'inscriptions.

Pour cette session, elles ont baissé de 25 % pour le CAPES et de 50 % pour les autres concours, hors agrégation, ce qui a entraîné une baisse sensible du nombre de présents lors des épreuves d'admissibilité, constatée par les militants du SNES lors des diffusions traditionnelles de tracts et confirmées par certains présidents de jury.

Les chiffres qui circulent font état de 1300 pré-

sents au CAPES de mathématiques pour 950 postes aux concours et d'environ 1 400 présents au CAPES de lettres modernes pour 800 postes. Cette situation risque de pousser les jurys de concours à ne pas remplir les listes principales d'admission pour ne pas afficher une moyenne trop basse des lauréats de concours. Ce risque aurait pour conséquence le recrutement de nombreux non-titulaires à la rentrée et d'entrer dans un cycle infernal de réduction du nombre d'inscrits. Le SNES interpelle les jurys de concours pour qu'ils remplissent les listes principales d'admission.

Cette situation met clairement en évidence la nécessité de créer des dispositifs de prérecrutements dès la licence pour valoriser les voies menant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, et assurer un vivier de candidats suffisant. Le SNES interviendra auprès du ministre pour exiger l'ouverture de négociation sur ce sujet.

■ Emmanuel Mercier

SYNDICALISME RENCONTRE FSU CGT

Conformément aux mandats adoptés par les congrès du SNES de 2009 et de la FSU en février 2010, des initiatives ont été prises afin de lancer la démarche d'évolution du syndicalisme français.

Avec la CGT, deux colloques ont déjà été tenus, un troisième portant sur le thème des rapports des jeunes salariés au syndicalisme est programmé pour le 9 février ; conjointement, des rencontres de travail ont eu lieu au plan local. Le mouvement que nous venons de connaître, durable et unitaire, a renforcé la crédibilité du mouvement syndical et le besoin de travailler à une meilleure appréhension des situations des salariés dans leur diversité. Dans cette situation sociale particulière, il était opportun de croiser les analyses des uns et des autres ; c'est pourquoi une rencontre a eu lieu le 16 décembre entre une délégation de la FSU et une délégation de la CGT, conduite par B. Thibault. La discussion s'est organisée autour de deux thématiques principales, celle de l'examen de la situation politique et sociale et celle des modalités du travail en commun des deux organisations. La discussion a fait apparaître de nombreuses convergences d'appréciation tant sur la poli-

tique du gouvernement et du Medef que sur l'intersyndicale interprofessionnelle. Les questions soulevées lors du conflit sur les retraites appellent des suites, renouvellent la réflexion sur les modes d'action, l'implantation syndicale, les positionnements des organisations. Partant de là, il a été convenu de prolonger le travail en commun de nos deux organisations, d'innover dans la façon dont elles se concertent sur différents sujets (collectifs communs, publications...), étant entendu que la FSU a vocation à traiter de tous les sujets d'intérêt général, d'impulser un débat plus large chez les syndiqués et au-delà. Déclinées à tous les niveaux, des initiatives diverses doivent permettre de construire et de renforcer un syndicalisme rénové.

Une nouvelle rencontre a été programmée au premier semestre 2011 afin d'avoir un retour plus détaillé des relations de travail FSU CGT et de faire le point sur les évolutions éventuelles du paysage syndical.

■ Frédérique Rolet

FISCALITÉ QUEL AVENIR POUR LE BOUCLIER ?

Face à la contestation de l'injustice fiscale et à la montée des critiques contre le bouclier fiscal, qui coûtera en 2011 à l'État 665 millions d'euros, Nicolas Sarkozy s'est engagé à le supprimer, mais en liant sa suppression à celle de l'Impôt sur la fortune (ISF).

Une suppression de l'ISF ferait perdre 4 milliards d'euros au budget, qu'il faudrait bien compenser. En réalité, Nicolas Sarkozy refuse de taxer véritablement le patrimoine et évoque plutôt une réforme des « revenus » du patrimoine. Pour François Baroin, cité dans *Le Monde*, il s'agit « de faire émerger (...) une imposition sur le patrimoine équitable, simple, non pénalisante pour l'économie et stable ». Avec le risque en fait d'augmenter encore l'injustice fiscale, au nom de la compétitivité. Les entreprises aux profits les plus élevés pourraient être une nouvelle fois épargnées et les classes moyennes devraient être les principales touchées. On est loin d'une réforme de la fiscalité qui remette au centre une réelle progressivité de l'IRPP (impôt sur le revenu) avec la création des tranches qui avaient été supprimées, la suppression du bouclier fiscal (avec notamment un retour à l'impôt sur les successions et la refiscalisation des heures supplémentaires).

Si le gouvernement hésite sur la réforme fiscale et préfère jouer les temps longs sur le dossier délicat de la perte d'autonomie, désormais dilué dans un calendrier qui devrait aller au-delà de la présidentielle, il n'a pas d'état d'âme concernant l'assurance-maladie. Après avoir fixé dans le PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale) des baisses de remboursement de médicament, il a transmis un projet de décret, à la Caisse nationale de l'Assurance-maladie (CNAMTS), prévoyant une

réduction de certains remboursements supérieure à celle présentée, médicaments à vignette bleue (de 35 % à 30 %), et des dispositifs médicaux (50 % à 45 %). Le décret prévoit des fourchettes de baisses pouvant aller jusqu'à des taux de 25 % et 40 %.

Le taux de prise en charge des médicaments deviendrait par ce système une variable d'ajustement très commode à utiliser en cas de dépassement de l'objectif de dépenses fixé. Une nouvelle fois, le gouvernement refuse de se pencher sur les recettes et fait payer les malades. Il n'en est pas moins d'une brûlante actualité, compte tenu des pistes évoquées par le gouvernement. Fiscalité, protection sociale, des dossiers qui, après celui des retraites, s'inscrivent dans la continuité des choix gouvernementaux.

■ Élisabeth Labaye



Budget 2011 : c'est Noël pour le privé

Le cadeau des sénateurs...

Décidément le sénateur Carle met tout en œuvre pour accorder des faveurs à l'enseignement privé.

Initiateur en 2009 d'une loi imposant aux maires de financer la scolarité des élèves de leur commune inscrits dans une école privée hors commune, il vient de faire adopter par la commission paritaire (Assemblée Nationale - Sénat) une rallonge budgétaire de 4 millions d'euros à l'enseignement privé sous contrat... soustraite aux crédits prévus pour l'enseignement public.

Dans un contexte de suppressions massives d'emplois, le projet de budget 2011 épargnait déjà largement le privé puisque ce dernier n'avait à subir que 10 % des 16 000 suppressions envisagées au lieu de 20 % si la règle de « parité » avait été respectée.

Avec cet amendement c'est un nouveau cadeau de 300 emplois que les sénateurs font au privé. Le SNES en demande le retrait et s'adresse aux parlementaires dans ce sens.

...celui des UMP...

Alors que le budget 2011 organise la rigueur pour les services publics, une petite centaine de députés UMP a déposé un projet de loi pour autoriser les communes volontaires à exonérer les écoles privées de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le manque à gagner pour la collectivité serait compensé par l'État. Ce projet de loi, s'il était voté, constituerait un beau cadeau, payé par les contribuables, à l'enseignement privé.

Il compléterait la loi Carle (adoptée en septembre 2009) qui oblige les communes à financer la scolarité des élèves inscrits dans une école privée d'une autre commune (cadeau estimé à 500 millions d'euros).

Déjà épargné, par la politique budgétaire, l'enseignement privé bénéficie de généreux protecteurs dans la majorité parlementaire.

...la cerise sur le gâteau

Le conseil général des Hautes-Alpes avait la fâcheuse habitude d'être hors la loi en accordant des subventions généreuses à certaines écoles privées du département ainsi qu'à un collège privé. Soutenu par l'action juridique, un contribuable du département a entamé une action devant le juge administratif pour demander l'annulation de la délibération litigieuse, le juge lui a donné raison : les subventions d'investissement accordées aux collèges privés ne doivent pas excéder le dixième de leur budget annuel, quant aux écoles privées, aucune disposition de la loi ne permet à un département de les subventionner. La délibération est donc annulée et il est enjoint au président du conseil général d'émettre des titres de perception pour récupérer les sommes indûment versées.

Et maintenant ? Le conseil général ne respectant visiblement pas plus le juge administratif que la loi, il faut saisir à nouveau le juge pour faire exécuter le jugement !

« Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel » JEAN JAURÈS

NOS CARRIÈRES

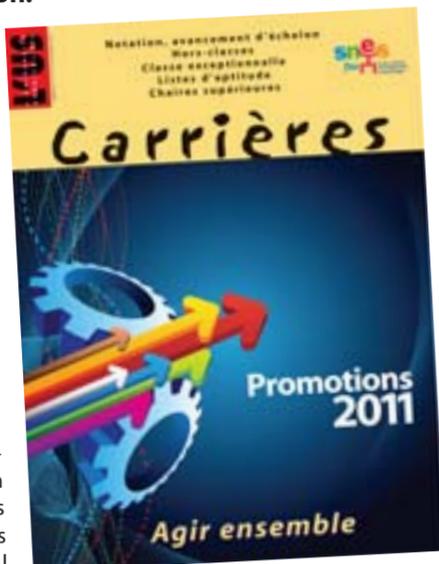
MANAGEMENT : TOUJOURS PLUS

Le gouvernement a lancé une campagne de désinformation massive auprès de la profession.

En septembre, Luc Chatel a fait parvenir à la profession un tract pour vanter les mérites d'un pacte de carrière, qui « repose sur une revalorisation du métier d'enseignant et une gestion des ressources humaines dynamisée » (sic). Le plus cyniquement du monde, le ministre se vante de proposer une revalorisation salariale qui exclut les trois quarts de la profession, comme il l'avoue lui-même et alors même que le gouvernement impose un régime de rigueur à ses agents en gelant pour trois ans leur traitement. Bel exemple de revalorisation de nos métiers.

LA FIN DE L'ÉVALUATION PÉDAGOGIQUE ?

On pourrait en rire, tant le procédé est grossier, s'il n'y avait derrière des arrière-pensées particulièrement menaçantes pour nos métiers et nos carrières. Selon le ministre, « le pacte de carrière favorise aussi l'accompagnement des enseignants tout au long de leur carrière et de leur mobilité ». Mais, à bien lire, comme pour les salaires, il s'agit en fait d'assurer la promotion d'un petit nombre par l'individualisation de l'évaluation. Pour cela, il veut en finir avec l'évaluation pédagogique, qui est pourtant au cœur même de notre métier et sur laquelle se fonde



notre valeur professionnelle. Cela se traduit déjà dans de nombreux actes de gestion par le renforcement des avis des hiérarchies locales (chefs d'établissement et IPR) et par leur emprise sur nos carrières. Les notes de service de changement de corps ou de grade reprennent, sans qu'aucun bilan n'ait été tiré de l'année écoulée, les notes de service de l'année passée. Plus dangereux, une lettre de la DGRH aux recteurs les incite à pratiquer un bon « management » en s'appuyant sur les avis des dites hiérarchies intermédiaires. C'est le moyen de mettre sous pression les enseignants en les privant de garantie sur leur carrière.

DES ORGANISATIONS SYNDICALES NON CONSULTÉES

Enfin, il annonce qu'« une concertation s'engage sur ce sujet avec l'ensemble des acteurs concernés pour définir des critères transparents et partagés ». C'est certainement pour cela que les organisations syndicales n'ont pas été consultées avant la publication des notes de service, ni même sur la teneur du courrier adressé aux recteurs, contrairement à ce qui se passait jusqu'à l'année dernière. Il faut dire qu'il eut été difficile de trouver avec le SNES « des critères transparents et partagés » tant notre analyse pour améliorer la carrière des collègues va à l'inverse de ce qui nous est proposé. En tout état de cause, le SNES ne saurait accepter que soient transposés dans l'Éducation nationale des principes de gestion des ressources humaines dont tout le monde a pu mesurer les dégâts dans le secteur privé avec son management si particulier. À travers son « spécial Carrières », le SNES, fidèle à ses engagements, entend informer de manière pratique les collègues, mais aussi et surtout leur donner des clés pour analyser les propositions du ministère sur nos carrières et nos métiers.

■ **André Voirin, Xavier Marand**
intercat@snes.edu



CPGE MENACES SUR LA PROXIMITÉ

Une vague sans précédent de projets de fermetures de classes préparatoires, une quinzaine à ce jour, remonte de plusieurs académies.

Les collègues sont traités de façon cavalière, on leur enjoint de participer au mouvement spécifique CPGE ainsi qu'au mouvement général, au cas où leur poste serait supprimé. Il est inquiétant de constater que les classes menacées accueillent le plus souvent, de par leur implantation, des lycéens d'origine sociale diversifiée. À l'heure où le ministère se gausse de « cordées de la réussite » dont la pertinence est discutable, il est inacceptable que des arguments purement économiques prennent le pas sur une véritable politique sociale de l'enseignement supérieur.

Dans le même temps, le ministère demande aux rectorats d'ouvrir des classes préparatoires associant lycées et universités.

DES PRÉPAS À DEUX NIVEAUX ?

Devant le manque de moyens, la tentation est grande de remplacer des CPGE traditionnelles par ces classes d'un type nouveau, sans que l'on en saisisse bien l'avantage. Le risque est de voir ainsi se développer des classes préparatoires à deux niveaux : les prépas traditionnelles, implantées dans les lycées de centre ville, ouvertes aux bacheliers généraux, et les prépas mixtes lycée-université, ne préparant pas à tous les concours ou débouchant principalement sur un cursus universitaire. Cela serait un immense retour en arrière, avec à la clé une sélection sociale accrue en prépa.

L'intérêt économique de ce type de classe est souvent nul et leur fonctionnement pédagogique peu satisfaisant, avec intervention de plusieurs enseignants pour une même discipline et des transports d'étudiants sur deux sites différents. Les étudiants de prépa tirent

plus de bénéfice à l'entrée dans le supérieur d'un enseignement encadré que d'un contact supposé avec la recherche, c'est pourquoi la fermeture de prépas de proximité qui fonctionnent sur un modèle national en échange de nouveaux dispositifs peu clairs n'est nullement un progrès. Enfin les formations supérieures, qu'elles relèvent de l'Université ou des lycées, doivent être complémentaires et non concurrentielles. Le SNES a alerté le ministre V. Péresse à ce sujet et a demandé une audience.

■ **Jean-Hervé Cohen**, prepas@snes.edu

SUR LE TERRAIN : ROUEN ET ENGHEN

Une prépa BCPST1 est ouverte à l'antenne d'Évreux de l'université de Rouen, en partenariat avec le lycée Senghor, elle accueille dix-sept étudiants. Les enseignants sont maîtres de conférences, PRAG (universitaires) ou du lycée Senghor qui interviennent en vacances. L'enseignement des disciplines est fractionné, ainsi trois enseignants interviennent en chimie, trois en mathématiques, quatre en biologie, etc. L'université Paris-Nord (Villetaneuse) et le lycée G.-Monod d'Enghien ont ouvert une hypokhâgne qui « privilégie le recrutement d'élèves des lycées environnants ». Les options de la khâgne qui devrait suivre s'appuieront sur les spécialités existant à Paris XIII. Les étudiants et les enseignants peuvent se déplacer d'un site à l'autre.

QUESTION-RÉPONSE RETRAITES

Mère de trois enfants, je pense déposer une demande de retraite avant le 31 décembre. Ce dossier pourra-t-il être retiré ?

Oui, cela vient de nous être confirmé par la direction de la fonction publique lors d'une réunion le 8 décembre dernier. Une demande peut être retirée tant qu'elle n'a pas produit d'effet (en théorie jusqu'à la veille de la retraite), cette disposition générale sera rappelée aux services des pensions.

Pour mémoire, les mères de trois enfants âgées d'au moins 55 ans au 1^{er} janvier prochain ne sont pas concernées par la modification des règles liée à la suppression du droit à une liquidation de la pension avant 60 ans.

Les plus jeunes, celles qui rempliront les conditions d'ici au 1^{er} janvier 2012, gardent le droit à la liquidation de leur pension, mais le calcul du montant se fera sur les bases applicables aux

fonctionnaires nés la même année qu'elles, sauf pour une demande déposée avant le 31 décembre 2010 prenant effet le 1^{er} juillet 2011 au plus tard.

Un simulateur adapté aux dispositions issues de la réforme de 2010 sera accessible dès les premiers jours de janvier. Les demandes déposées par précaution pourront être retirées. Il est toutefois conseillé de prendre la décision dans les premiers mois de l'année, de préférence avant l'émission du titre de radiation et avant que le poste ne soit fermé ou proposé au mouvement de mutation intra-académique.

Le SNES et la FSU continuent de dénoncer ces dispositions qui poussent hors de l'activité des milliers de femmes et privent le service public de leur expérience. Ils ont demandé un recensement dès janvier des demandes qui auront été formulées.

■ **Anne Féray**, remunera@snes.edu

CPE : collègue Camus, au Plessis-Tréville

Depuis 2005, le collège Albert-Camus du Plessis-Tréville se bat pour obtenir un second poste de CPE, avec 760 élèves dont 600 demi-pensionnaires !

À force, ils ont fini par recevoir... un stagiaire ! Pour obtenir un vrai second poste, les collègues de l'établissement, soutenus par toutes les associations de parents d'élèves, ont organisé un collège désert : seuls trois élèves se sont présentés lundi 13 décembre. Face à cette belle unanimité, la première réponse de l'IA a été « les CPE n'ont rien à voir avec la demi-pension » (pensez à la citer dans vos établissements...) et « instaurez un quota à la cantine ! » alors que les parents travaillent tous à plus d'une heure de là. Résultat, le mouvement reconduit le lendemain est unanime : pas d'élève.

Finalement, suite à une bonne couverture médiatique de cette action et à l'intervention du SNES, une audience au rectorat a été obtenue et celui-ci s'est engagé à répondre dans la première semaine de janvier. Les personnels et les parents organisent une AG le 6 janvier et attendent une réponse positive avec détermination.

La prime au mérite pour les enseignants du second degré

Un décret de septembre 2010 institue une « indemnité pour fonction d'intérêt collectif », pour les activités de « préfet des études en établissement CLAIR », de « tutorat des élèves », de « référent pour les usages pédagogiques numériques » et de « référent culture » (voir L'US Mag de septembre). Une note du directeur général de l'enseignement scolaire précise que la modulation de cette indemnité variable, de 400 à 2 400 euros par an, est proposée au recteur par le chef d'établissement, à qui il revient de prendre en compte « la réalisation des objectifs » et « l'investissement » de l'enseignant ou du CPE.

Le SNES dénonce cette nouvelle dérive managériale et demande que les collègues qui remplissent ces fonctions soient rémunérés de manière objective. Si le décret prévoit l'information du CA sur les modalités d'organisation des fonctions concernées, il ne lui revient pas de décider ni même de connaître la rémunération versée aux personnels. En cette période de dérapages généralisés, il faudra y veiller rigoureusement.

MICHELINE JULLIEN

Micheline Jullien nous a quittés dans la nuit du 7 au 8 décembre.

Professeure certifiée de mathématiques, Micheline était une militante syndicale exceptionnelle, engagée pour les collègues, la défense de nos métiers et du service public. Elle fut secrétaire de la section départementale (S2) de Charente-Maritime et secrétaire générale adjointe de la section académique (S3) de Poitiers de 1982 à la fin des années 1990, membre de la CA nationale de 1987 à 1997, militante Unité et Action active, passionnée, convaincante par l'acuité de ses analyses.

Elue en 1993 à la CAPN des professeurs certifiés jusqu'en 2002, elle a marqué les commissions paritaires par la qualité de ses interventions et sa détermination dans la défense des collègues et de la profession. Pour leur mutation, leur carrière, mais aussi dans des moments difficiles de leur vie professionnelle ou personnelle, des milliers de collègues ont trouvé auprès de Micheline l'écoute, l'aide et les conseils fruités d'une riche expérience.

« Être radical, c'est prendre les choses par la racine. Et la racine de l'homme, c'est l'homme lui-même » MARX

FORMATION DES MAÎTRES LE SABRE ET LE GOUPILLON

Presque jamais un message n'avait fait aussi rapidement le tour de la planète enseignante. Au-delà, le compte rendu de la journée de formation vécue par les fonctionnaires stagiaires du second degré, à Dax et à Bordeaux, du vendredi 3 décembre a fait le buzz.



Il faut dire que le rectorat avait fait fort ce jour-là. Dans la matinée, les représentants du recteur ont commencé par rappeler quelques informations toutes hiérarchiques : les stagiaires ont ainsi pu apprendre que la profession enseignante n'est pas une profession libérale et qu'ils doivent 35 heures de travail. Heureux stagiaires, qui actuellement font largement plus de 50 heures par semaine, qui viennent de découvrir qu'ils auraient pu se contenter de 35 heures.

L'après-midi, ils ont eu droit à des militaires autant à Bordeaux qu'à Dax pour leur enseigner le rôle de la Défense à l'école.

À L'ÉCOLE DE L'ARMÉE

Le militaire invoqua Dieu, facteur de paix : « grâce à Dieu nous connaissons en Europe la paix depuis plus de 60 ans ». Face à ce bréviaire militariste, l'impatience des stagiaires a monté, ils se sont sentis insultés d'autant plus que l'un des galonnés, dans son amour tout particulier pour la fonction enseignante, a déclaré, voyant l'attente de l'assistance se dérober, « En salle des professeurs, on entend des conversations d'intellectuels qui ne servent à rien alors que nous dans l'armée toute discussion doit déboucher sur une action ».

ET LA DISCIPLINE ?

À ce jour les stagiaires attendent toujours une formation digne de ce nom, formation qu'ils ont d'ailleurs réclamée : à la fin de la première demi-journée de « formation » un stagiaire a posé la question suivante : « tout ce que vous nous dites est certes intéressant et je suis d'accord qu'en

tant que fonctionnaire, nous nous devons de connaître le fonctionnement de notre institution mais qu'en est-il de notre droit à la formation disciplinaire ? Nous n'avons encore eu à ce jour aucune formation ». À cette remarque, fortement applaudie par tous, une inspectrice a pris la parole et a répondu : « Il faut savoir qu'il est du devoir de tout enseignant de s'autoformer et les tuteurs sont aussi là pour vous aider... ».

La section académique du SNES Bordeaux a fermement réagi, dans une adresse au recteur : elle rappelle au recteur que « Les collègues stagiaires ont besoin avant tout de formations disciplinaires et transversales. Les jeunes collègues ont besoin de temps pour se former, pour avoir un regard réflexif sur leur pratique avec l'aide de formations qui devraient être plus pertinentes au regard de l'urgence à laquelle ils doivent faire face tous les jours.

Proposer de telles formations à ce moment de l'année met en évidence le décalage entre le projet (du recteur) et les besoins réels des stagiaires. Mais cela pourrait aussi être analysé comme une volonté délibérée de démontrer qu'aucune formation professionnelle n'est nécessaire pour exercer le métier d'enseignant ».

■ Alain Billate

* L'intégralité des témoignages sur : www.bordeaux.snes.edu/Stagiaires_2010-temoignages-formation.pdf

* L'intégralité de la lettre au recteur : www.bordeaux.snes.edu/Stagiaires_2010_journée_de_formation_lettre_recteur.pdf

EXERCER EN COLLÈGE INQUIÉTUDES À LA RÉUNION

La section académique de la Réunion a organisé, les 7 et 8 décembre, un stage sur le devenir du collège abandonné au socle commun et au livret personnel de compétences. Quant aux ZEP, elles semblent aujourd'hui condamnées à se fondre dans le programme CLAIR : autant de sujets qui, avec la question des conditions de travail, ont animé les débats.

Le rapport du HCE sur le collège indique (page 39) que la mise en œuvre d'un enseignement différencié au collège est tout à fait possible « sans faire preuve de virtuosité pédagogique ou didactique (sic), tout simplement en identifiant et en adoptant quelques gestes professionnels simples qui ont fait leur preuve et qui ne nécessitent qu'une solide organisation (resic) ; elle suppose simplement que les enseignants y aient été sensibilisés et qu'on les ait dotés des outils adéquats ». Les enseignants qui ont du mal à gérer l'hétérogénéité de leurs élèves en travaillant en classe entière avec des effectifs de plus en plus pléthoriques apprécieront !

PÉNIBILITÉ

Le stage collège organisé par le S3 de La Réunion a rassemblé une quarantaine de syndiqués les mardi 7 et mercredi 8 décembre pour échanger sur le devenir du collège, aujourd'hui abandonné au socle commun et au livret personnel de compétences. Les débats ont confirmé l'importance d'un vrai malaise professionnel et la souffrance des collègues qui ont de plus en plus de mal à exercer leur métier dans les conditions de travail particulièrement dégradées qu'on leur impose. Bon nombre d'établissements sont atteints par une « réunionite » contre-productive qui alourdit la charge de travail sans produire d'effets sur les résultats des élèves, dont une réévaluation systématique des notes imposée par

l'institution masque mal la faiblesse. Dans ce contexte, certains collègues, particulièrement démunis devant l'hétérogénéité trop forte des élèves qu'ils doivent prendre en charge, ont d'autant plus de mal à s'opposer au socle commun et à son évaluation que les pressions institutionnelles sont fortes, même si la validation du LPC apparaît clairement à tous comme un outil qui dénature le métier sans apporter de solution aux difficultés d'apprentissages des élèves.

Quant à la multiplication de tâches nouvelles imposées aux professeurs principaux, elle a déjà commencé à entraîner une crise de « vocation », avec des collègues qui demandent explicitement à ne pas être professeur principal ou à ne pas exercer en Troisième l'an prochain.

MENACES

De fortes inquiétudes se sont par ailleurs exprimées face aux projets de primarisation du collège avec introduction de la bivalence, de constitution d'« écoles du socle commun » ou face à l'évolution programmée de la problématique de l'éducation prioritaire dans le cadre des « CLAIR ».

La CA académique qui s'était réunie la veille du stage avait adopté une motion spécifique condamnant explicitement le programme CLAIR et exigeant une relance ambitieuse de la politique d'éducation prioritaire.

■ Monique Daune



Perte d'autonomie réversible ?

Le rapport Rosso-Debord n'avait pas envisagé ce cas de figure... Une demande de mise sous tutelle qui perd toute raison d'être, une demande de poursuite pour abus de faiblesse qui s'évanouit... Chacun aura reconnu de quelle famille nous voulons évoquer le cas.

Mais pour en revenir aux situations les plus statistiquement probables, il s'agit bien de mettre en œuvre la double peine, besoin d'aide et de soins et récupération sur l'héritage, refus d'une solidarité intégrée à la Sécurité sociale, manne céleste pour les assureurs, coin enfoncé dans le principe même de la solidarité nationale et collective.

Une brèche ouverte pour un problème qui peut concerner des millions de personnes, mille sapeurs se feraient ensuite un plaisir de l'élargir pour traiter de tous les aléas de la vie... Une réforme fiscale s'impose vraiment, non ?

Les sans-papiers du Palais de la Porte Dorée

Deux mois et deux jours après leur entrée à la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, les travailleurs-es sans papiers en lutte, soutenus par la CGT et le groupe des 11 (dont la FSU), ont décidé en accord avec la direction de l'établissement public d'alléger leur présence dans les lieux. Par cette décision, ils ont souhaité rendre possible la réouverture au public du Palais de la Porte Dorée.

Des espaces d'accueil et de travail sont dorénavant mis à disposition du mouvement.

Un point sur l'évolution du mouvement et sur l'attribution des titres de séjour sera fait régulièrement entre la CGT et les instances de la CNHI, notamment pour faire part du résultat des interventions des deux parties visant à accélérer une issue positive de ce conflit.

Marseille : agression à l'arme blanche

Vendredi 10 décembre, quatre jeunes se sont introduits dans un collège de Marseille avec couteaux et sabre japonais pour « faire la peau » aux assistants d'éducation. Stupeur et colère dans la communauté éducative de ce collège difficile des quartiers Nord de Marseille où, depuis la rentrée scolaire, on ne cesse de dénoncer la diminution des moyens d'encadrement, en particulier dans les vies scolaires, et l'abandon de quartiers entiers à la relégation sociale et à l'économie parallèle. Le ministre Luc Chatel était justement venu dans ce collège en juin 2010 pour faire la présentation nationale du dispositif CLAIR, laissant entendre que l'on pourrait résoudre les difficultés rencontrées dans les établissements difficiles sans moyens supplémentaires mais avec des expérimentations diverses sur la pédagogie, l'éducatif et la gestion des personnels... Ces jours-ci, il semble qu'il ait eu mieux à faire que de revenir dans ce collège pour soutenir des personnels fortement choqués et désemparés.

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs: 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Nice ctre, F3, 280 €/sem. Tél. 04 93 86 12 27.
Berlin Charlottenburg, loue F2, 400 €/sem. Tél. 06 20 60 26 59.
(05) Névache, duplex (4-5 pers.) ski fond, rando nordique, raquettes, 2 pistes initiation ski alpin - 420 €/sem. Tél. 03 23 67 52 84

Corse du sud, col. loue mobilhome dans le maquis, proche de la plage. Tél. 06 72 87 53 24.

Budapest, bel apt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au ctre Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS: 70 €/j ; BS: 50 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

IMMOBILIER

(92) Sceaux vd F2 ; 42 m², 2^e étage prox. RER, calme verdure, 241 500 €. Tél. 06 63 80 63 09.

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent 2 circuits touristiques en avril 2011 en Syrie, en Ouzbékistan et randos à Madère. 2 circuits de 3 semaines dans l'ouest américain ou au Vietnam durant l'été. Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31/05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1000€. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV, ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

Publicité

PROJET ACTION
enseignements

H U M A N I T A I R E M A D A G A S C A R

14^{ème} année

Parrainez ici un projet de là-bas

Où 75 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.
0,28 € par jour à votre charge, c'est ce que vous coûtera votre parrainage.
Leur projet, c'est le vôtre, ils comptent sur vous.



Projet et Action a fait des choix

Pas de misérabilisme.

Pas d'assistanat. Nous initions des partenariats avec une forte participation des villageois.

Pas de spécialisation. Les besoins sont parfois très différents d'un village à l'autre.

- Des réalisations définies en fonction des priorités des villages pour un vrai développement.
- Connaissance des villages et amitié des villageois.
- Frais de fonctionnement, en France, inférieurs à 5 % de notre budget.
- La 1^{ère} commune (20 villages) est en plein développement, nous intervenons maintenant dans 3 communes (50 villages).

Avec 25 € par mois seulement (déductibles à 66 % de vos impôts) vous pouvez sauver des vies et participer au développement de 50 villages dans le sud de Madagascar. En parrainant ce projet, il deviendra le vôtre. Grâce à vous, 50000 villageois dont 30000 enfants seront « debout » pour avancer sur la voie du développement. Vous recevrez votre dossier de parrainage avec photos et témoignages. Régulièrement informé, vous suivrez de près la bonne réalisation des projets. Là bas, ils vous attendent, devenez, avec eux, acteur de leur développement.

Réalisations 1997-2009 > 32 puits > 2 ponts > 3 pistes > 6 écoles primaires > 5 marchés couverts > 1 hangar > 5 salles polyvalentes > 3 maternités > 4 magasins de stockage > 3 Centres de Soins > Education Sanitaire et Nutritionnelle > 1160 arbres fruitiers > matériels broderie et maraichage > achats de broderies > prêts à 0 % pour décoriqueuse de riz > 4 machines à coudre > démarrage coopérative et achat de semences > formation maraichage > réhabilitation des canaux d'irrigation > alphabétisation adultes > formation à la fabrication du papier artisanal et création d'un atelier > 1 collège et 1 internat > 3 bibliothèques villageoises > agrandissement de deux collèges > 1 gîte d'étape > 1 cantine scolaire > classes vertes enfants CM2.

Projets 2010

> Un CFP régional (Centre de Formation Professionnelle) > une Ecole Primaire Publique > un puits > un marché couvert > trois salles supplémentaires pour un collège > formation de membres d'une coopérative paysanne > une « classe verte » pour 70 enfants de CM2.

Nom (Mme Mlle M).....
Prénom.....
Adresse.....
.....
Code postal.....
Ville.....
Tél. (bureau).....
Tél. (domicile).....

Coupon à retourner accompagné de votre chèque à
Projet Action - BP 23 - 93101 Montreuil cedex

66%
DE RÉDUCTION
FISCALE

Oui, je désire parrainer votre projet du sud de Madagascar et je fixe le montant de ma participation mensuelle (pendant trois ans) à :
 25 € 30 € 40 € 50 € ou plus

Je joins un chèque de ce montant correspondant à mon premier mois de parrainage.
Je recevrai mon dossier de parrainage par retour.

Je ne peux pas parrainer ce projet pour le moment mais je vous envoie un don de :
 40 € 80 € 120 € 160 € ou plus

Envoyez-moi seulement une documentation complète sur Projet et Action.
Je joins dans ce cas un chèque de 15 € pour frais.



ADAPT • Éditions

un service du SNES

Bientôt Noël, offrez-vous des cadeaux utiles et agréables à mettre sous le sapin !

N'hésitez pas à commander en ligne sur
www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

Nouvelles parutions 2010

Collection Inflexions

Science classique et théologie

L'enseignement des sciences et la pratique scientifique peuvent nous donner l'illusion qu'il y a une rationalité scientifique, universelle et intemporelle ; une rationalité qui exclut toute idée d'alliance de la science et de la théologie. Spontanément nos contemporains sont enclins à penser que la science et la religion n'ont jamais pu faire bon ménage.

• Robert Locqueneux, coéd. Adapt-Vuibert, 224 p., novembre 2010, 27 euros



La science et Dieu

Entre croire et savoir

Pourquoi s'intéresser aujourd'hui au problème de la science et de Dieu ? Si l'on considère l'ampleur du mouvement créationniste qui veut actuellement s'immiscer dans l'enseignement des sciences autant que dans la théorie et la pratique scientifiques, il est important de rappeler que la science d'un côté et, de l'autre, le domaine de la foi et de l'idéologie, ont des droits séparés.

• Véronique Leru, coéd. Adapt-Vuibert, 128 p., octobre 2010, 16 euros



L'Algèbre au temps de Babylone

Quand les mathématiques s'écrivaient sur de l'argile

• Jens Høyrup, coéd. Adapt-Vuibert, août 2010, 176 p., 20 euros.



Le sens des nombres

Mesures, valeurs et informations chiffrées : une approche historique Objets privilégiés de la pensée mathématique et philosophique, les nombres ont d'abord été l'outil de la

• Alain Bernard, Grégory Chambon, Caroline Ehrhardt, coéd. Adapt-Vuibert, juillet 2010, 150 p., 19 euros.



Histoire de la tectonique Des spéculations sur les montagnes à la tectonique des plaques

• Gabriel Gohau, coéd. Adapt-Vuibert, juin 2010, 150 p., 22 euros.



BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande :

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu



L'Université Syndicaliste n° 703 du 22 décembre 2010, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00. Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteur en chef : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr Publicités : PROJET ACTION (p. 8). Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77). Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0113 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution - Joint à ce numéro : 24 p. Carrières, 24 p. Retraités